



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-376

PUBLIÉ LE 19 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

- 75-2022-05-18-00002 - Arrêté 22-041 portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly. (1 page) Page 3
- 75-2022-05-13-00007 - Arrêté 22.00049 portant composition des commissions de sélection pour les réservistes opérationnels pour le secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris?? (3 pages) Page 5
- 75-2022-05-17-00009 - Arrêté N° 22-045?? relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page) Page 9
- 75-2022-05-17-00010 - Arrêté N° 22-046?? relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly?? (1 page) Page 11

Préfecture de Police

75-2022-05-18-00002

Arrêté 22-041 portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly.

Arrêté n°22-041

portant composition du conseil médical interdépartemental compétent à l'égard des fonctionnaires des services actifs de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy – Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly.

Le préfet de police,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n°22-029 du 1^{er} avril 2022 portant composition du conseil médical interdépartemental ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 22-029 du 1^{er} avril 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 19 mai 2022 :

1 – Au titre des médecins agréés, jusqu'au 30 juin 2022

« Dr Sylvain DEMANCHE, médecin titulaire est remplacé par Dr Guy CADOUCHE.»

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris le 18 Mai 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale

Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2022-05-13-00007

Arrêté 22.00049 portant composition des commissions de sélection pour les réservistes opérationnels pour le secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris

Arrêté n° 22.00049

**portant composition des commissions de sélection pour les réservistes opérationnels
pour le secrétariat général de l'administration du ministère de l'intérieur
de la zone de défense et de sécurité de Paris**

Le préfet de police

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2011 relatif au recrutement, à l'aptitude et à la formation des réservistes de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve pour le recrutement de la réserve opérationnelle de la police nationale ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Sont désignés membres des commissions de sélection, chargées d'apprécier les aptitudes des candidats à l'épreuve orale d'entretien, les personnes suivantes :

Corps de conception et de direction

- M. Sébastien ALVAREZ, commissaire divisionnaire de police
- M. Clément BOUDIN, commissaire de police
- Mme Julie BOUDIN, commissaire de police
- Mme Mathilde BOURGOIN, commissaire de police
- M. Yann CZERNIK, commissaire de police
- M. Lionel DESQUEYROUX, commissaire de police
- M. Raphaël FLAMMARION, commissaire de police
- Mme Pamela GERARD, commissaire de police
- M. Matthieu HERVE, commissaire de police
- M. Zeljko ILIC, commissaire divisionnaire de police
- M. Hugo KRAL, commissaire de police
- M. Pascal LE BORGNE, inspecteur de la police nationale
- M. Mihi SADAK, commissaire de police
- M. Dominique SERNICLAY, commissaire de police
- M. Damien VALLOT, commissaire divisionnaire de police

Corps de commandement

- Mme Maud CHALANDRE, capitaine de police
- M. Olivier DAFLON, commandant de police
- M. Cyril DELABORDE, capitaine de police
- M. Lionel DUVIVIER, commandant de police
- M. Benoît ENTERIC, commandant divisionnaire de police
- M. Fabrice FAUCHER, commandant de police
- Mme Pamela GERARD, capitaine de police
- M. Pierrick GUILLAUME, commandant de police
- M. Christophe LEBRETON, commandant de police
- Mme Manon LE BORGNIC, capitaine de police
- M. Olivier LEFORT, capitaine de police
- M. François LE MAITRE, commandant de police
- M. François MALDONADO, capitaine de police
- M. Arnaud MARCHAL, commandant divisionnaire fonctionnel de police
- Mme Véronique MENGES, commandant de police
- M. Olivier MESTRE, commandant divisionnaire fonctionnel de police
- Mme Carole PISANI, commandant de police
- M. Ludovic THOREAU, commandant de police
- M. Olivier VILLENEUVE, commandant de police

Corps d'encadrement et d'application

- M. Jean-Sébastien ANDRE, major de police RULP
- M. Pascal BESANCON, major de police RULP
- M. Thierry BLANQUET, major de police RULP
- M. Christophe COTTENIER major de police RULP
- M. Daniel DAUPHIN, major de police RULP
- M. Antony DENEYER, major de police RULP
- M. Pascal DOURLENS, brigadier-chef
- M. Bertrand DUNKE, major de police RULP
- M. Thierry FRETEY, major de police RULP
- Mme Magali GELLIOT, major de police RULP
- M. François GIRARD, major de police RULP
- M. Stéphane HERVE, major de police RULP
- M. Séverin HILDERAL, major de police RULP
- M. Jean-Michel LE SCANFF, major de police RULP
- M. Éric LOCHERON, major de police RULP
- M. Jean-Luc PECHARMAN, major de police RULP
- M. Philippe POTIER, brigadier-chef
- M. Jean-Marc ROUSSEAU, major de police RULP
- M. Hervé ROUSSEL, major de police RULP
- M. Vincent SOMBARDIER, major de police RULP
- M. Thierry VOURIOT, major de police RULP
- Mme Mégane WADOUX, gardien de la Paix
- Mme Isabelle WAJDA, major de police RULP

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

- Mme Magali BARBIER, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer
- M. Didier BELLEMENE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- Mme Nathalie DARD, attachée d'administration de l'État
- Mme Nathalie FOURRE, attachée principale d'administration de l'État
- Mme Hélène FALLET, contractuelle de catégorie A
- Mme Laure GREGOIRE, attachée d'administration de l'État
- Mme Fabienne HERRERA, agent des administrations parisiennes de niveau 1
- Mme Cécile HETRU, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Halima MAMMARI, attachée d'administration de l'État
- Mme Nathalie SALMI, agent des administrations parisiennes de niveau 2

- Mme Ludivine SEMEDO-MOREIRA, secrétaire administrative de classe normale
- Mme Vincent DUGA, secrétaire administrative
- Mme Olivia VERDIER, secrétaire administrative de classe normale

Psychologues

- Mme Géraldine BABELOT
- Mme Céline BOBLIQUE
- Mme Christina COMBE-ONCICA
- Mme Alexandra DA COSTA
- Mme Laetitia DANSET-DUVIVIER
- Mme Karine MARGUERITE

Article 2 : Le secrétariat des commissions de sélection est assuré par la sous-direction des personnels (service du recrutement / bureau des réservistes), notamment la composition de chaque commission.

La présidence de la commission est assurée par le membre désigné du corps de conception et de direction ou du corps de commandement.

Article 3 : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 13 mai 2022

directrice des ressources humaines

Juliette TRIGNAT

Préfecture de Police

75-2022-05-17-00009

Arrêté N° 22-045

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-045

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 19 mai 2022 matin :

Membres titulaires :

« M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies, est remplacé par M. Alexandre DORVILLÉ, secrétaire général de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies. »

« M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police, est remplacé par M. François-Régis KUBEC, représentant de la direction du renseignement de la préfecture de police. »

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau de la discipline police. »

« M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est remplacé par M. Frédéric CHEYRE adjoint au directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne. »

Membres suppléants :

« Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Marianna JOVANOVIC, adjointe à la cheffe du bureau de la discipline police. »

« M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, est remplacé par M. Gilles MOUSSIEGT, adjoint au directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines. »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 17 avril 2022

Le chef de service de gestion des personnels
de la police nationale
Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2022-05-17-00010

Arrêté N° 22-046

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 22-046

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°22-040 du 13 mai 2022 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 19 mai 2022 après-midi :

Membres titulaires :

« M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies, est remplacé par M. Alexandre DORVILLE, secrétaire général de la direction de l'innovation, de la logistique et des technologies. »

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Delphine FAUCHEUX, cheffe du bureau de la discipline police. »

Membres suppléants :

« M. Pascal LE BORGNE, directeur adjoint des ressources humaines, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef de service de gestion des personnels de la police nationale »

« M. Antoine SALMON, directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-et-Marne, est remplacé par Mme Catherine JOURDAIN, adjointe au directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-et-Marne »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 17 avril 2022

Le chef du service de gestion
des personnels de la police nationale
Jean-Baptiste CONSTANT